

NEOEN

Rencontre avec les élus de Fresney-le-Puceux

*Projet éolien sur les communes de Fontenay-le-Marmion, Cintheaux,
Fresney-le-Puceux*

6 avril 2023



Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Fresney-le-Puceux

Liste des présents :

- Jean-Pol CHAVARIA – Maire de Fresney-le-Puceux
- François ANDRE – 1^{er} adjoint
- Bernadette LOISON – 2^{ème} adjoint
- Hubert GUIBOUT – Conseiller municipal

- Baptiste ERNOULD – Chef de projets Neoen
- Thomas MUSELIER – Président de l'Agence Tact
- Daphnée SIMON – Consultante Agence Tact

Cette présentation intervient à l'initiative de Neoen, suite à l'intervention de l'agence Tact début 2023. Neoen souhaite engager une démarche de concertation autour du projet éolien qui s'inscrit sur les communes de Fontenay-le-Marmion, Fresney-le-Puceux et Cintheaux. L'objectif est de renouveler ce format aux étapes clés du développement du projet afin d'assurer la bonne information et l'inclusion des élus dans son développement.

Cette première rencontre a été l'occasion de revenir sur l'historique des échanges ayant eu lieu jusqu'à ce jour, d'énoncer les étapes du projet en rappelant le calendrier général des différentes phases jusqu'à la décision du préfet, de présenter les premiers résultats des études menées et d'annoncer la démarche d'information qui durera jusqu'à la réception des études finalisées. D'une durée totale de 1h30, ce temps d'échange s'est déroulé sur la base d'une présentation projetée et d'un temps d'échange collaboratif sur fond cartographique.

Le compte-rendu des échanges est intégré au fur et à mesure de la présentation projetée. Les pages reprenant les discussions entre les membres du conseil municipal sont signalés par un cadre jaune.

Ordre du jour

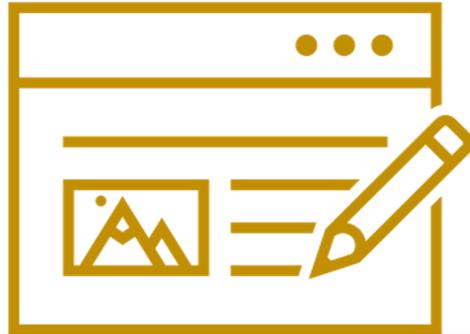
- ① Rappel de l'historique des échanges
- ② Où en sommes-nous ? Les étapes du projet
- ③ Zoom sur les études en cours
- ④ La démarche d'information
- ⑤ Temps d'échanges

Une synthèse sera réalisée et mise à votre disposition.

Objectifs de la séance

- **Dresser un point d'étapes sur les études en cours**
- **Discuter des points d'intérêts sur votre territoire en lien avec l'étude paysagère**
- **Échanger sur la démarche d'information à venir**
- **Répondre à l'ensemble de vos questions**

1



Rappel de l'historique des échanges

Historique avec Neoen



2020 - 2021

Automne 2021

Novembre 2021

2022 - 2023

Identification de la zone d'étude et premiers échanges avec les élus



28 octobre 2020

Présentation auprès de l'équipe municipale

Début de la sécurisation foncière



16 septembre 2021

Présentation auprès de l'équipe municipale

Pose du mât de mesure de vent

Lancement des études



16 février 2022

4 novembre 2022

Présentations auprès de l'équipe municipale

Retours sur le diagnostic

Décembre 2022

Rencontre avec les
maires et élus des
communes concernées



4 entretiens réalisés

Hiver 2023

Réalisation de l'étude
de contexte

Synthèse

- Sécuriser les élus face à la montée de l'opposition
- Mener une démarche différenciée par communes
 - Apporter un niveau d'information équivalent à l'ensemble des acteurs concernés
- Accompagner le besoin de consultation et d'information des habitants

Printemps 2023

Mise en place de la
démarche de
concertation



- 5** rencontres avec les élus des trois communes
- 2** rencontres avec les communes riveraines
- 1** lettre d'information et un questionnaire

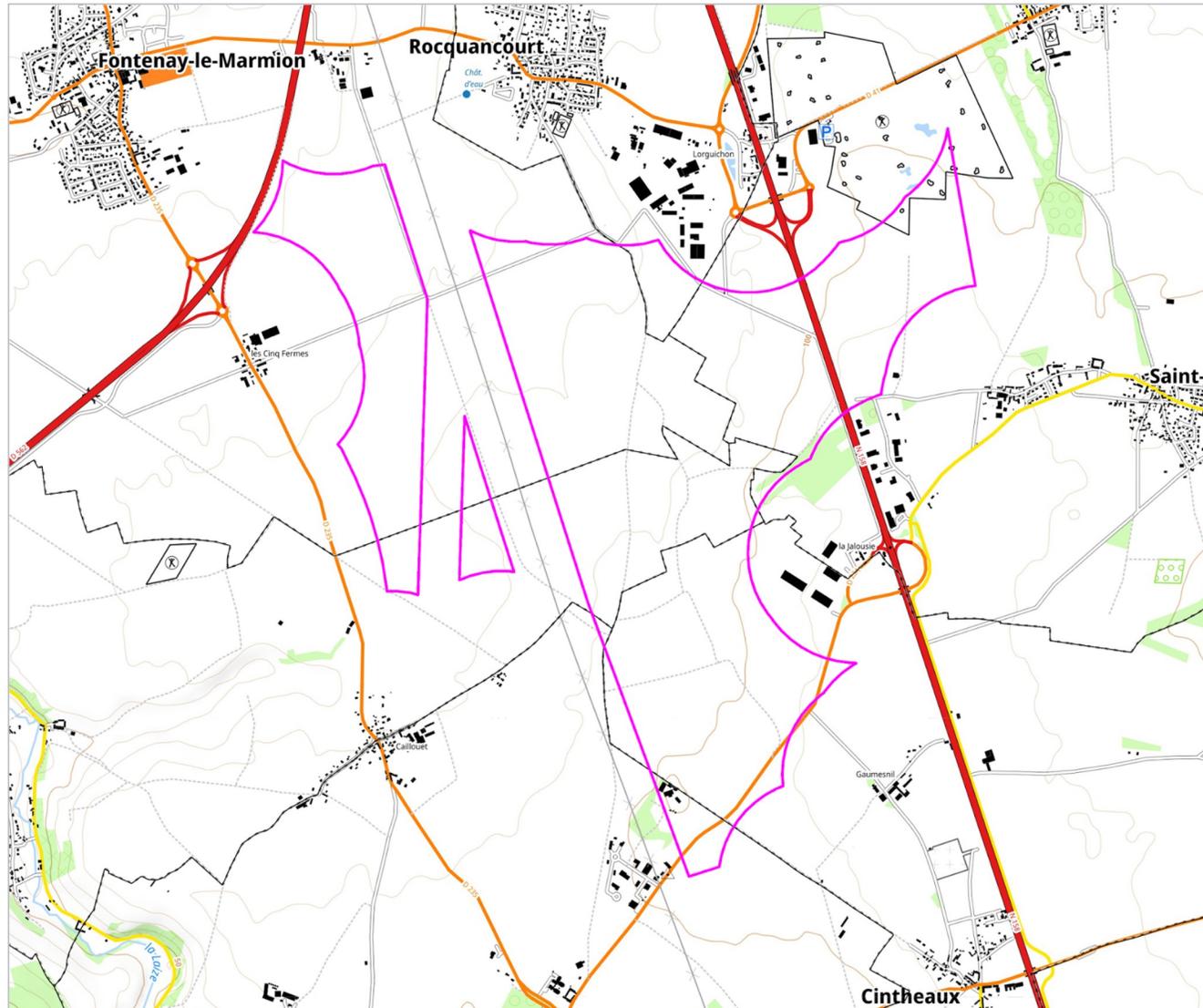
Les premières étapes du développement éolien et l'historique des rencontres ont été présentées. Un temps d'échange est consacré à la vérification des dates des différentes rencontres avec les élus municipaux, suite au changement d'équipe chez Neoen qui a conduit à une perte d'information.

Echanges avec les membres du conseil municipal suite à la présentation de la démarche de concertation

Q? Que fait-on si tous les retours des riverains sur les questionnaires vont à l'encontre du projet?

- Les questionnaires, distribués en même temps que la lettre d'information, permettent d'orienter vers un éventuel besoin d'information. L'objectif de ces derniers est de recenser les principales préoccupations liées à l'implantation du parc éolien. Son but n'est pas, à ce stade, de sonder l'avis des riverains sur le projet.

Rappel de la zone d'étude



NEOEN

Diagnostic éolien
Commune de
Fontenay-le-Marmion (14)

Légende

-  Zone d'étude du projet éolien
-  Limites communales



La présentation de la zone d'étude a donné lieu à un échange sur carte permettant à chacun de se représenter la zone par rapport à des éléments locaux connus.

A la demande de M. le maire, il est demandé de corriger le périmètre de la présente Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) afin d'y intégrer un lotissement actuellement en cours de construction sur la commune de Bretteville-sur-Laize.

Echanges avec le conseil municipal

Q? Est-ce que la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est en cohérence avec les cartographies de la DREAL?

→ La zone d'Implantation Potentielle (ZIP) a été définie avant la réalisation des schémas produits en 2022 par la DREAL. Un travail de comparaison est actuellement en cours afin de vérifier la correspondance des zonages. Toutefois, il est rappelé que les schémas faits par la DREAL intègrent des contraintes techniques qui n'empêchent pas nécessairement le développement d'un parc éolien.

Q? Êtes-vous au courant d'une route qui va passer au niveau de l'ancienne voie ferrée?

Il s'agit d'un projet d'itinéraire bis sur cette voie privée n'appartenant pas à la SNCF.

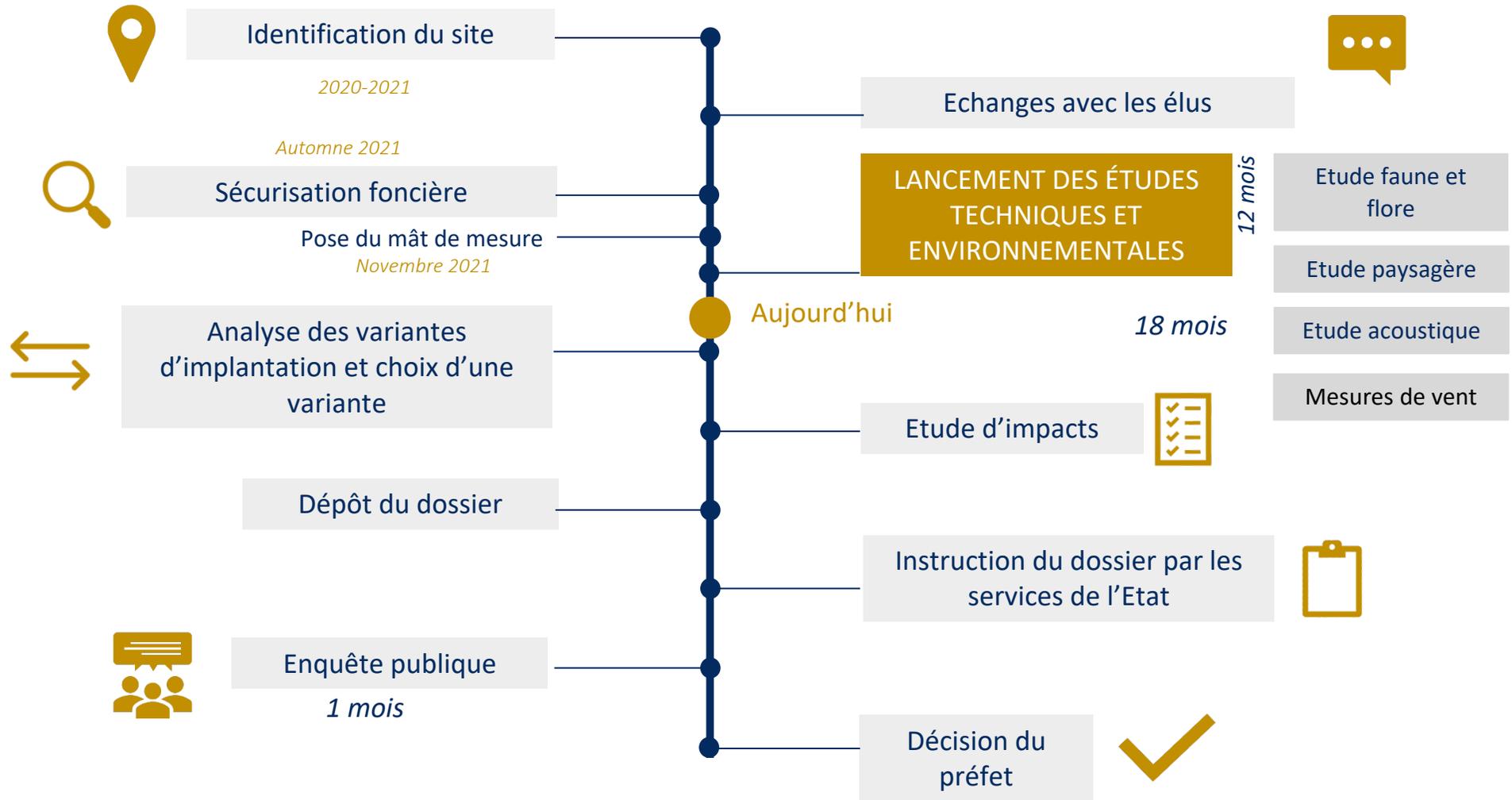
→ Sur ce point, Neoen prendra contact avec la préfecture pour obtenir les informations nécessaires et intégrer cette donnée.

2



Où en sommes-nous ? : les étapes du projet

Où en sommes-nous ? Les étapes du projet



Le développement d'un parc éolien relève de la réglementation ICPE qui s'articule en phases successives de l'identification du site à la décision du préfet. Leur enchainement est précisé lors de la présentation de même que leur temporalité pour rappeler le délai parfois long entre deux étapes. Le schéma proposé permet d'identifier où en est l'avancement du projet et dévoile les étapes à venir.

Echanges avec les membres du conseil municipal

Q? Vous n'avez donc toujours pas les résultats des études?

→ Les études sont conduites par des bureaux d'études indépendants en charge de procéder aux états initiaux des trois volets d'expertises suivants : Ecologie (Faune&Flore), paysage et acoustique. A titre d'exemple :

L'étude écologique prend en compte au moins un cycle entier comprenant les quatre saisons. Généralement, **cette étude prend environ 18 mois pour être finalisée**. Celle-ci a été lancée en 2022 et devrait donc être livrée fin du printemps ou début d'été.

L'étude paysagère est actuellement en cours, celle-ci devrait être livrée courant mai.

Enfin, **l'étude acoustique** est également en cours, un second cycle d'écoute est prévu, avec feuilles, au cours du mois de mai. Elle sera finalisée une fois cette seconde campagne d'écoute terminée.

A ce jour, les synthèses et recommandations des bureaux d'études ne sont donc pas connus.

3



Zoom sur les études en cours

Les études techniques

Les études techniques et environnementales permettent de réaliser un **état initial complet de la zone d'étude**, c'est-à-dire d'en dresser une photographie précise.

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser :

Une étude faune et flore

Une étude paysagère

Une étude acoustique

(+ Une étude de vent (non réglementaire))

Celles-ci sont réalisées par des bureaux d'études dédiés.

3 étapes nécessaires après les états initiaux :

Etape 1 : Etudier les variantes d'implantation en évitant les zones à enjeux

Etape 2 : Evaluer l'impact des scénarios d'implantation

Etape 3 : Eviter, réduire, compenser cet impact

Des bureaux d'étude indépendants

L'étude d'impact est assurée par un groupement de bureaux d'études indépendants mandaté par le porteur de projet.

Volet paysage



Volet écologie



Volet
acoustique



Rappels sur le vocabulaire des études

Zoom sur les notions principales

ENJEU

L'enjeu correspond à **l'état actuel du territoire** (photographie de l'existant), indépendamment du projet. Il correspond aux valeurs intrinsèques de l'objet ou du territoire étudié.

→ **Indépendant du projet**



SENSIBILITE

La sensibilité correspond à **l'interprétation de l'effet potentiel de l'implantation d'un parc éolien sur les paysages** où les objets étudiés. Cette notion correspond au niveau de mutation qui pourrait être généré par le futur parc en fonction de son implantation.

→ **Lié au projet**

IMPACTS

Effet produit par le parc éolien sur l'environnement proche.

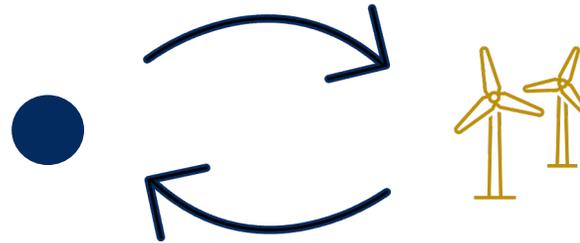
- Le guide des études d'impacts encadre cette notion et définit une liste de critères qui permet de classer les impacts de nuls à très forts.
- Ceux-ci sont évalués dans un chapitre dédié de l'étude d'impacts.

Rappels sur le vocabulaire des études

Zoom sur les notions principales

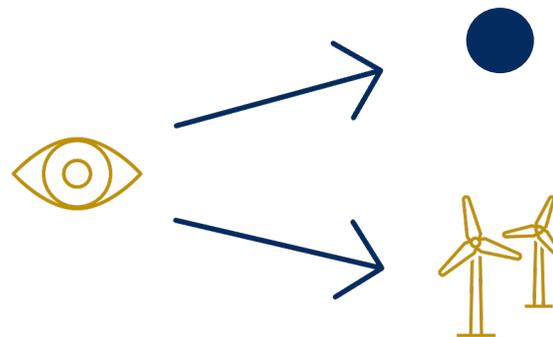
INTERVISIBILITE

*Visibilité
réciproque entre
l'enjeu et le projet*

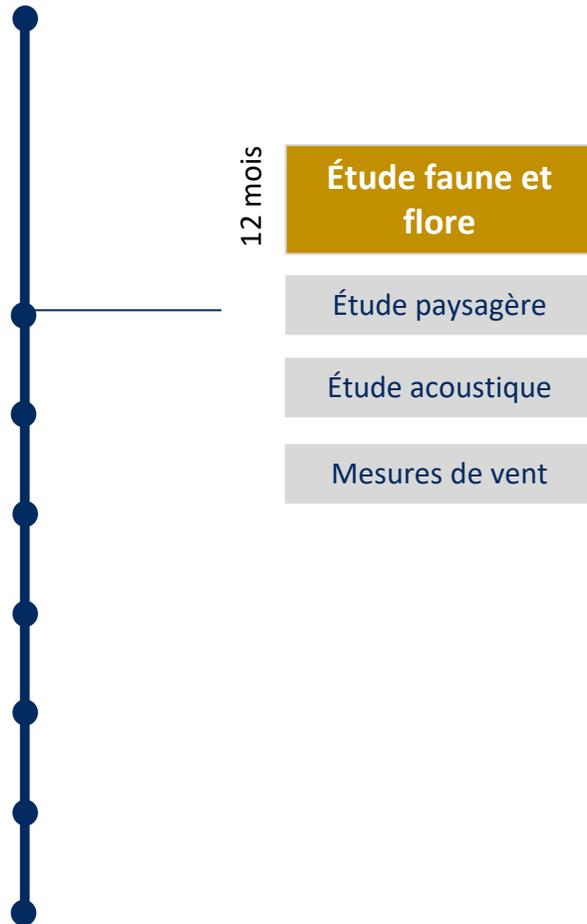


COVISIBILITE

*Visibilité conjointe
entre un enjeu et
le projet depuis un
point de vue
donné*



L'étude faune-flore



Un bureau d'études est mandaté pour effectuer un **inventaire des espèces** animales et végétales sur le site et ses abords, **pendant au moins un an** (la durée d'un cycle de vie des milieux).

Ce diagnostic permet **d'identifier les enjeux environnementaux** au sein de la zone d'étude et **d'évaluer la compatibilité du projet avec les milieux**.

L'étude faune-flore

Plus de 50 sorties terrains depuis mars 2022

- 68 espèces d'oiseaux ont été identifiées
- 19 espèces de chauves-souris



Photo 1 : Prairie de fauche et linéaire de l'ancienne voie ferrée © Rainette 2022

À ce stade :

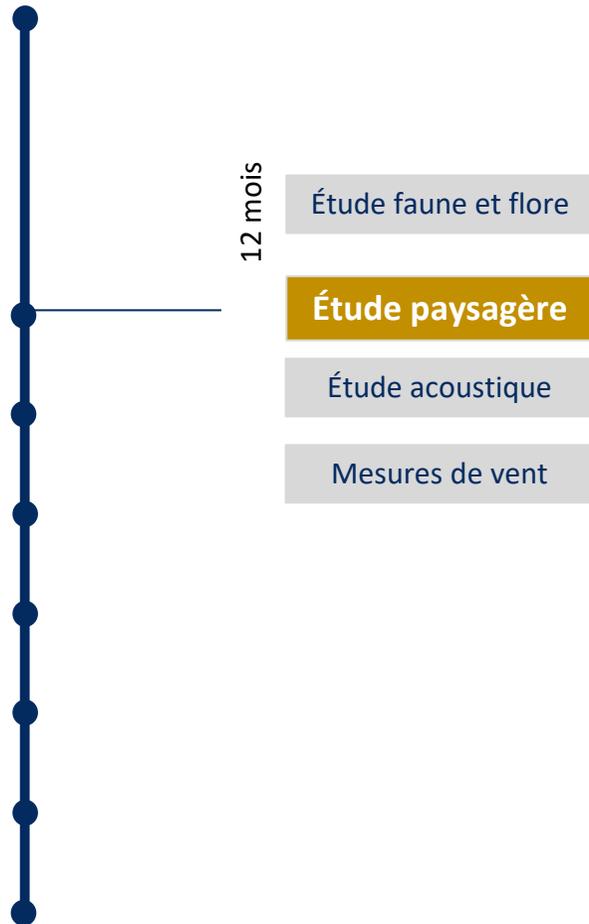
Aucune espèce de flore n'est considérée d'intérêt patrimonial (rare ou menacée).

Aucun habitat de zone humide n'a été identifié sur la zone d'étude.

Les enjeux pour la flore sont surtout **concentrés autour de l'ancienne voie ferrée.**

Les principaux enjeux relevés concernent les **oiseaux** : la zone ouverte est une zone de chasse pour certains rapaces (busards).

L'étude paysagère



Une étude précise du paysage, de ses composantes et des lignes de force est réalisée. Elle identifie les enjeux paysagers de la zone concernée par le projet puis évalue les impacts du futur parc sur le paysage (monuments, lieux possédant un intérêt patrimonial ou culturel, cadre de vie des habitants).

Des **photomontages permettent de visualiser le futur parc éolien** au sein du paysage, depuis différents points de vue.

→ La liste des points de vue sera communiquée par le bureau d'étude courant mai

Point à discuter

Quels sont les éléments de patrimoine et de paysage importants pour vous dans ce territoire ? (beaux panoramas, sites naturels, petit patrimoine...)

=> Échange sur cartes pour compléter la liste des points de vue

Compte-rendu

Suite à la présentation des premiers enjeux de l'étude paysagère, les membres du conseil municipal sont invités à participer à un temps d'échange collaboratif autour d'une carte imprimée permettant de faire ressortir les principaux points forts de leur territoire. Leur connaissance fine des éléments d'intérêt est sollicitée pour identifier les éléments patrimoniaux, architecturaux, touristiques ou paysagers qui pourront ainsi alimenter/compléter le relevé fait par le bureau d'étude Encis en charge du volet paysage.

Ce temps d'échange est également l'occasion de cibler les secteurs à enjeux, de souligner les zones les plus exposées, les éléments sensibles et les visibilitées principales.

Éléments relevés par les membres du conseil municipal :

- La vallée de la Laize est particulièrement mise en avant pour ses qualités paysagères, son attractivité touristique et ses enjeux faune/flore.
- Le hameau Caillouet, qui s'étend également sur la commune voisine de Bretteville-sur-Laize est très largement mentionné comme le principal secteur sensible en raison de sa proximité avec la zone d'étude (ZIP).
- Enfin, le château implanté en centre-bourg est évoqué comme un élément important bien que ni lui, ni l'église ne soient enregistrés au titre des monuments historiques. Des traces du 11ème siècle sont cependant relevées sur l'église et mentionnées par les membres du conseil.

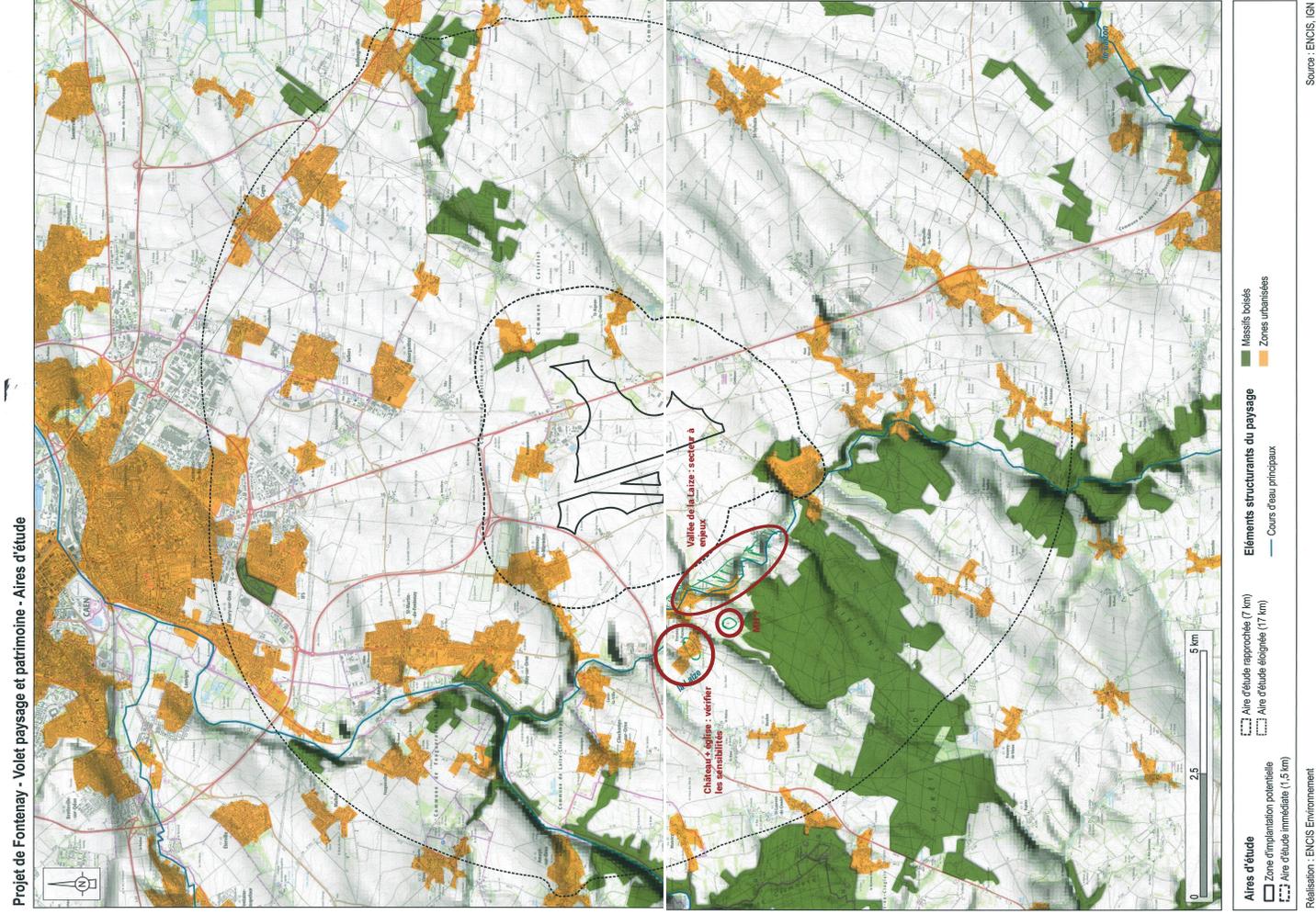
Echanges avec les membres du conseil municipal

Q ? Où va aller l'énergie produite par le parc éolien?

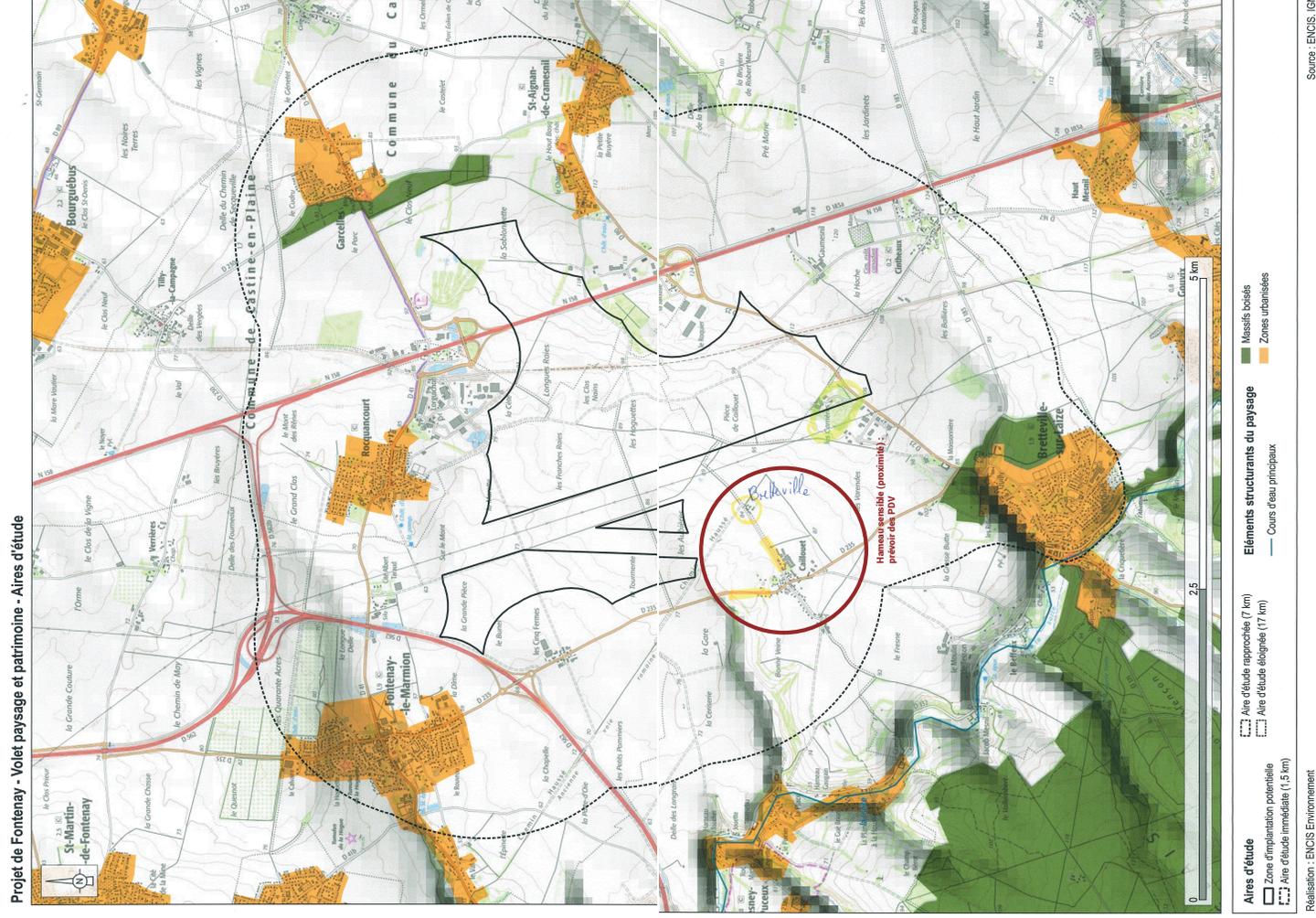
→ L'énergie produite sera réinjectée dans le réseau EDF à If, si la disponibilité sur le poste source le permet.

Un échange avec les membres du conseil municipal questionne en second choix la possibilité d'un raccordement à Garcelles.

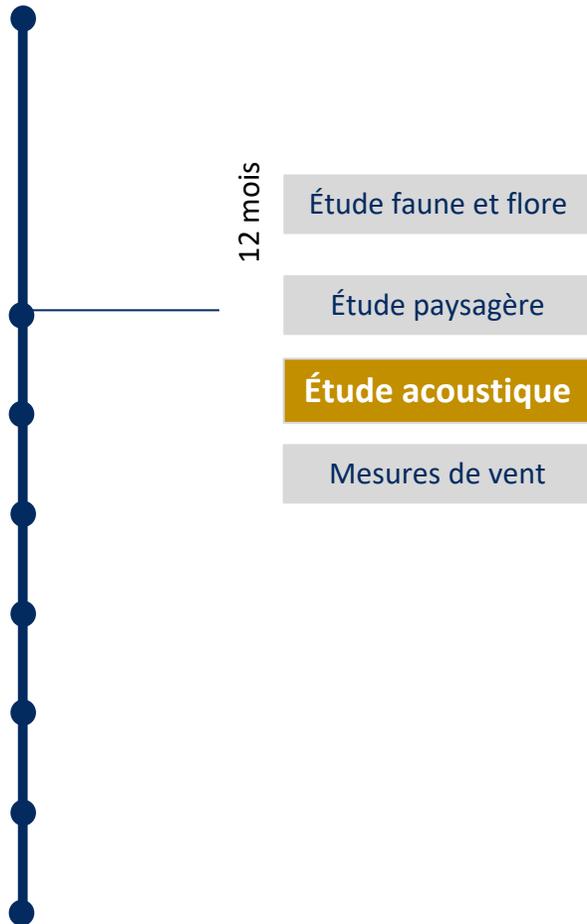
Compte-rendu du travail sur carte



Compte-rendu du travail sur carte



L'étude acoustique



Objectif : caractériser l'impact acoustique des éoliennes

Principe :

Etape 1 : mesure de l'état initial

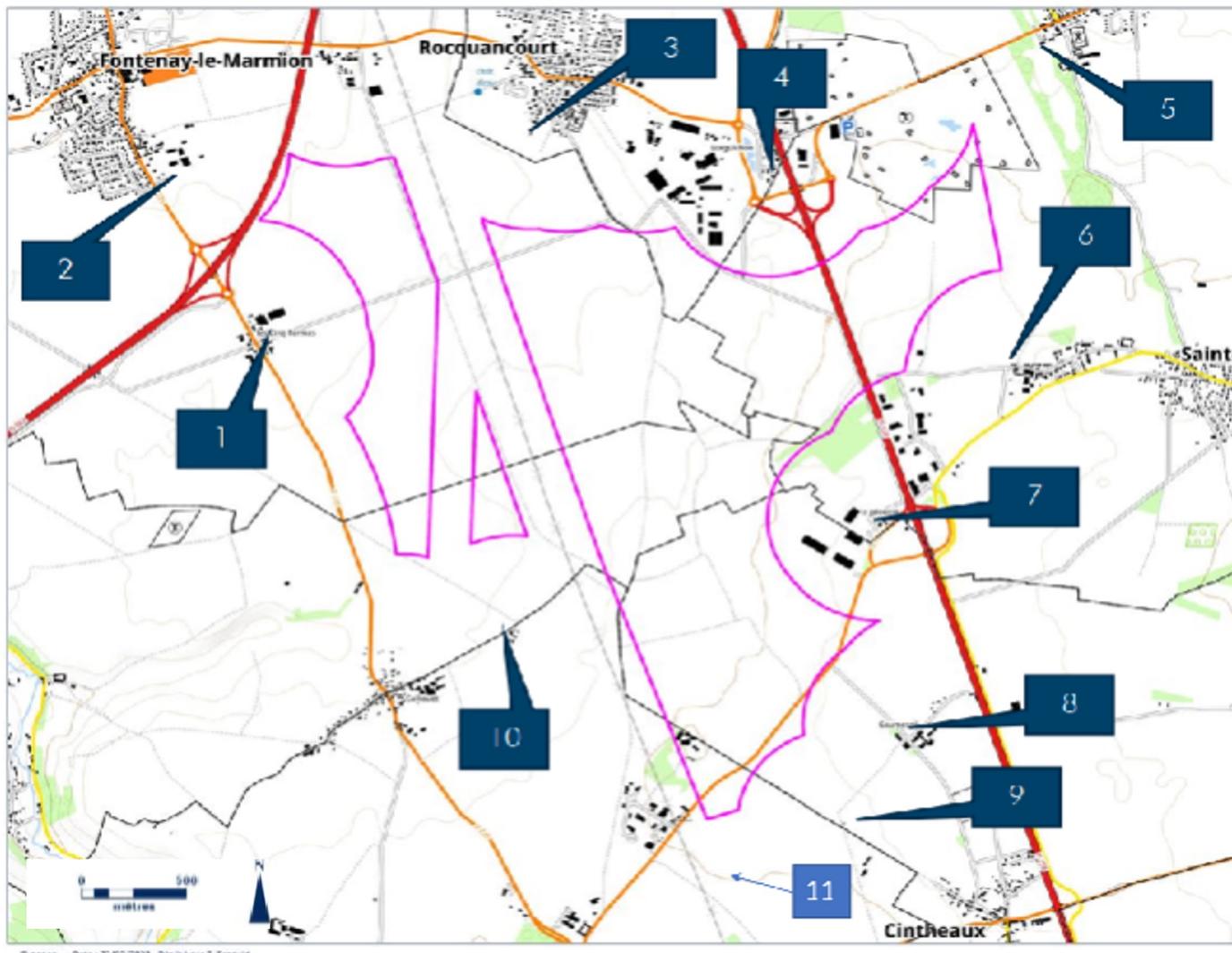
Etape 2 : modélisation à partir de l'état initial + les machines + les régimes de vent

Etape 3 : sélection des machines et des scénarios d'implantation en conformité avec la réglementation et, si besoin, mise en place d'un plan de bridage

Phase d'exploitation : contrôle

Réglementation : émergence + 5 db le jour + 3 db la nuit.

L'étude acoustique : points de mesures

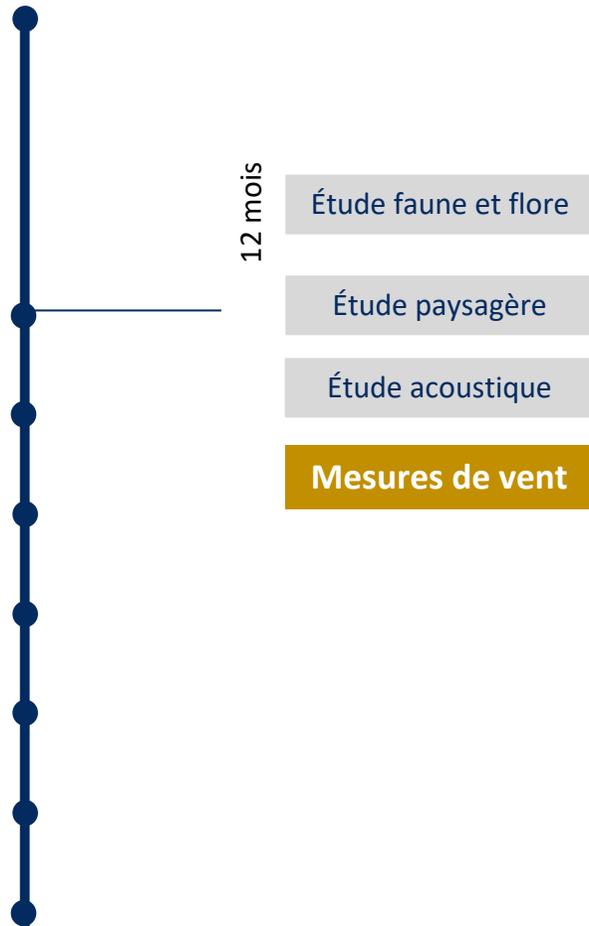


L'étude acoustique a débuté le 15 mars (à feuilles tombées)

Pour information :
Deux types d'écoute sont déployés : les études longues (15 jours) et les études courtes (2h)

→ Une nouvelle campagne d'écoute est prévue en mai (avec feuilles)

Les mesures de vent



Un mât de mesure d'une hauteur de 100m a été installé sur la zone d'étude en novembre 2021 pour minimum 2 ans.

Objectif :

Mesurer la direction, la fréquence et l'intensité des vents sur la zone concernée.

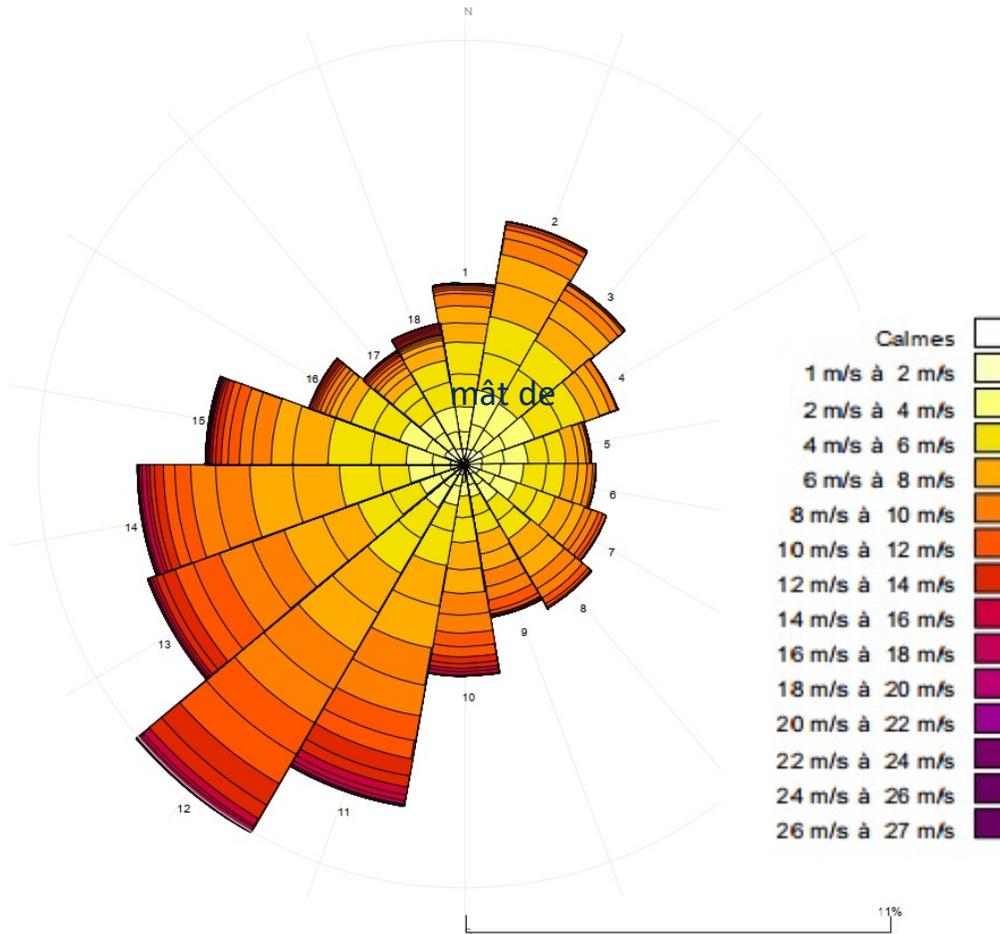
Ces données seront corrélées avec les données de Météo France des 10 dernières années.

Cela permettra de **connaître le potentiel de production éolien** puis de choisir les éoliennes les mieux adaptées à la ressource en vent du site.

La présentation des mesures de vent permet au conseil municipal de réaffirmer son soutien au projet si celui-ci n'excède par une hauteur maximum de 180m afin de ne pas donner lieu à un projet dit « gigantesque ».

Les mesures de vent

Rose des vents mesurés sur la zone d'étude



La vitesse moyenne du vent mesurée à 101m de haut est de 6,76 m/s, légèrement supérieure à la moyenne locale.



Exemple mât de mesure

4



La démarche d'information

Les dispositifs proposés

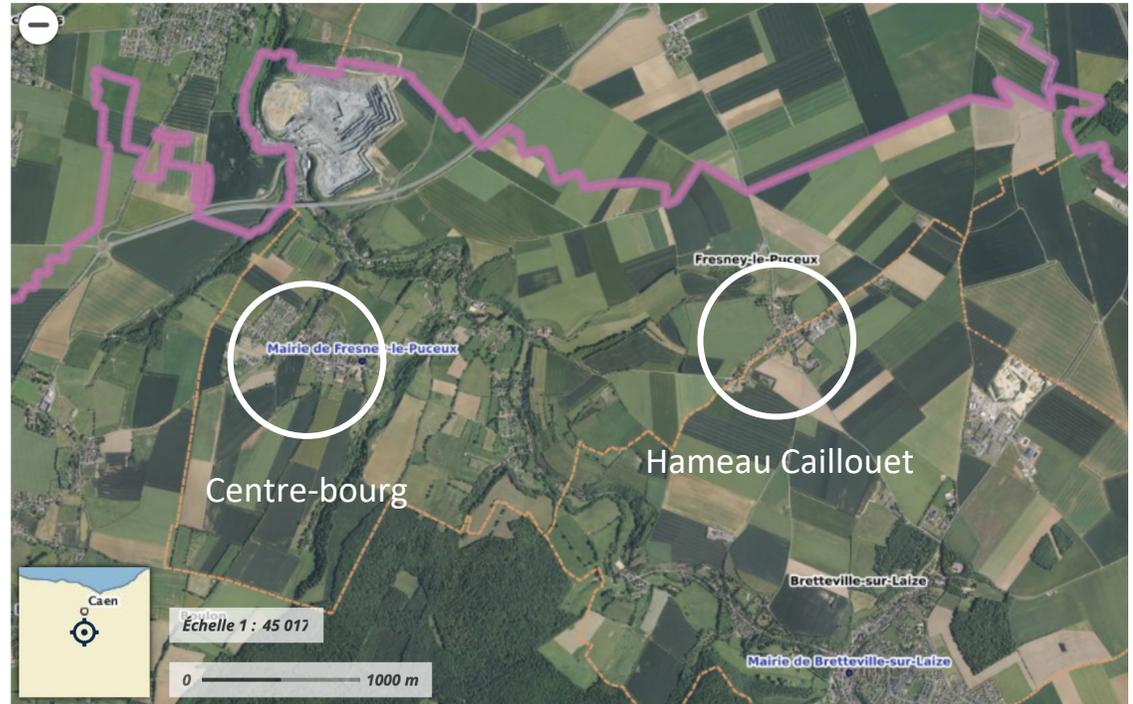
Les prochaines étapes envisagées



Fin mai - Lettre d'information et questionnaire



Fin juin – Rencontre avec l'équipe municipale



Point à discuter

Le périmètre de distribution de la lettre d'information

Les dispositifs proposés



AVEC LES ÉLUS

Des rencontres
avec les équipes
municipales lors
des avancées clés
du projet

Été 2023
Présentation
des résultats
des états
initiaux



POUR LES RIVERAINS

Des lettres
d'informations aux
étapes clés

Un questionnaire
dédié pour cibler au
mieux les besoins
d'information

Printemps /
Automne
2023



POUR LE GRAND PUBLIC

Mise à disposition des
lettres d'informations
en mairie

Presse

Printemps /
Automne
2023

Un développeur à disposition pour répondre aux questions

La dernière partie de la présentation est dédiée à la présentation de la démarche d'information. Celle-ci doit se dérouler dans les prochains mois jusqu'à la réception des états initiaux des bureaux d'études.

Relevé des décisions :

Parmi les actions envisagées, la distribution d'une lettre d'information et d'un questionnaire sont mentionnés. La participation des élus est sollicitée sur ce point afin de co-construire le périmètre de diffusion de ces documents.

→ Après un échange basé sur les cartes imprimées, il est décidé de distribuer la lettre d'information et son questionnaire sur l'ensemble de la commune de Fresney-le-Puceux. Ce périmètre étant justifié par le fait que chaque riverains sera concerné par le projet. Sur ce point, M. le maire nuance toutefois que le traitement de l'information devra être différencié selon l'impact du projet qui diffère en fonction de la localisation des riverains.

→ Une case permettant d'indiquer la localisation des riverains sera intégrée au questionnaire permettant d'indiquer la localisation du riverain selon sa rue, son quartier ou son hameau. Cet ajout permettra d'apporter une lecture plus fine des sensibilités évoquées par secteur géographiques.

→ La question de la distribution est évoquée.

Le nombre de boîtes aux lettres estimé est de 350 selon les membres du conseil municipal. Suite aux échanges, il est convenu que la distribution sera organisée par un prestataire indépendant missionné par la société Neoen afin de dissocier cette action de celles engagées par la mairie (bulletin municipal..)

Compte-rendu

M. le maire fait part de son étonnement sur la répartition des bénéfices financiers du projet qui revient en grande partie à la communauté de communes.

→ L'agence Tact rappelle le fonctionnement de l'IFER qui est proportionnel à la puissance installée. Le découpage de la répartition est le suivant :

- 30% pour le département ;
- 50% pour la communauté de communes ;
- 20% pour la commune.

→ Suite à cette répartition, M. le maire réaffirme son incompréhension face à une communauté de communes qui ne s'implique pas dans le projet et n'en perçoit aucun impacts mais touche la contribution la plus élevée.

Sur ce point, il est rappelé que la commune touche d'autres types de fiscalités (taxes sur le bâti, convention de chemins...). L'échange donne lieu à une demande de précisions sur la partie économique et financière du projet et sur ses retombées.

Une dernière question du maire est soulevée :

Q? Si l'on perçoit l'IFER, on ne touchera plus d'autres prestations de l'Etat ? (celui-ci précise que cet argument est mis en avant par les opposants).

→ Cet argument est erroné, l'IFER ne fait pas baisser les dotations de l'Etat.

Un échange est engagé sur la question de la répartition de l'IFER. Neoen rappelle que la société et le porteur de projet n'ont pas de levier sur la répartition mais qu'elle peut donner de l'information et des exemples de cas où la répartition s'est faite différemment sur d'autres territoires.

Compte-rendu

En fin de réunion, la question de l'enveloppe prévue pour les mesures Eviter, Réduire et Compenser (séquence ERC) est soulevée. Neoen souligne que la participation est à hauteur du capital investi. L'agence Tact précise que ces mesures sont liées à un cadre réglementaire et qu'elles doivent porter sur des actions en lien avec le cadre de vie, la rénovation énergétique etc...

→ M. le maire énonce que des solutions pourraient être envisagées avec du photovoltaïque sur la commune.